



Les recrutements dans la FPT

Par Édith VAURE,
Ex-responsable du service population,
ville de Blagnac



Repères 2 - Novembre/Décembre 2025

territorial éditions

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex
<https://boutique.territorial.fr>

Ce classeur est dirigé par

Delphine DESCHAMPS,
DRH de l'ENSM Le Havre

A contribué à la rédaction initiale de ce classeur : Virginie TROUVÉ

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur de recourir à un professionnel du droit.

Nous sommes vigilants concernant les autorisations de reproduction et indiquons systématiquement les sources des schémas, images, tableaux, etc. repris dans nos classeurs.

Pour toute demande de modification, mise à jour ou suppression d'un élément au sein de cet ouvrage, merci de contacter :
nathalie.marion@territorial.fr.



© Le Moniteur, Voiron
ISSN : 1252-9397

Imprimé par Neoprint, à Bourgoin-Jallieu (38) - Décembre 2025
Dépôt légal à parution

Sommaire

Introduction

Partie 1

De la définition des besoins à la mise en œuvre du recrutement

I • La gestion du recrutement

A - L'appréciation du besoin de la collectivité

1. Le questionnement préalable
2. La définition des besoins
3. La fiche de poste

B - La création et la vacance d'un emploi

1. L'organe compétent
2. Le respect de la nomenclature statutaire
3. Les crédits budgétaires
4. Les conditions générales de validité des délibérations
5. La consultation du comité social territorial
6. Seuils démographiques

C - La déclaration de création ou de vacance d'emploi

1. La publication sur un espace numérique commun aux employeurs publics
2. La déclaration des créations et vacances d'emploi sur le site « emploi territorial »
3. La sanction de l'obligation
4. L'offre d'emploi

D - La décision de nomination

1. La compétence exclusive de l'exécutif
2. La liberté de choix de l'exécutif

E - Les autres formalités obligatoires

1. Les formalités complémentaires à la nomination
2. Les formalités exécutoires
3. Les déclarations obligatoires aux organismes sociaux
4. La communication aux agents des informations et règles essentielles relatives à l'exercice des fonctions

II • Les conditions générales de recrutement

A - Les conditions générales applicables à tout recrutement

1. Les principes régissant le recrutement
2. La nationalité française
3. La jouissance des droits civiques
4. La compatibilité des mentions figurant au casier judiciaire
5. La position régulière au regard du Code du service national
6. La condition d'aptitude physique
7. La condition d'âge
8. Le niveau de connaissance et de diplôme
9. Les règles déontologiques des articles L.122-2 et suivants du CGFP

B - Le cas particulier des étrangers et des ressortissants européens

1. *Le recrutement des étrangers non ressortissants européens dans les emplois de contractuels*
2. *L'accès à la fonction publique territoriale pour les ressortissants européens*

Partie 2

Les procédés de recrutement des fonctionnaires territoriaux

I • Le concours

A - Le principe du concours

1. *La justification du concours*
2. *Les catégories de concours (A, B et C)*
3. *Les différents types de concours*
4. *Les techniques de concours*

B - L'organisation des concours

1. *Les autorités organisatrices des concours*
2. *Les règles générales d'organisation des concours*
3. *Le jury*
4. *La liste d'aptitude*
5. *La liste d'admission*
6. *Recrutement d'une personne inscrite sur une liste d'aptitude*

II • Le recrutement des fonctionnaires en cours de carrière

Introduction

A - La mutation

1. *La mutation externe*
2. *La mutation interne*

B - Le détachement

1. *Le détachement dans un cadre d'emplois*
2. *L'intégration directe sans détachement préalable*
3. *Le détachement pour effectuer un stage obligatoire*
4. *Le détachement dans un emploi fonctionnel*
5. *Les emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet*
6. *Expérimentation de la promotion par la voie du détachement pour les fonctionnaires en situation de handicap*

C - La mise à disposition

1. *La mise en œuvre de la mise à disposition*
2. *Le déroulement de la mise à disposition*
3. *La durée de la mise à disposition*
4. *Les agents contractuels*

D - La promotion interne et l'avancement de grade

1. *La promotion interne*
2. *L'avancement de grade*

E - Le recrutement des militaires

F - Les transferts de personnel liés à la décentralisation

G - Le recours aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet

1. Cumul d'emplois
2. Régime de protection sociale
3. Congés
4. Modification de la quotité de travail des agents à temps non complet
5. Rémunération des heures complémentaires

Partie 3

Le recrutement des contractuels

Introduction

I • Les conditions générales de recrutement

Préambule

A - Les droits civiques et le casier judiciaire

B - La position régulière au regard du service national des étrangers

C - Le titre de séjour pour les ressortissants étrangers

D - Les conditions de santé particulières requises pour l'admission à certaines fonctions compte tenu des possibilités de compensation du handicap

E - Les certificats de travail attestant de l'ancienneté de services publics

II • Les agents contractuels recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-10, L.332-23 du Code général de la fonction publique

A - Les hypothèses de recours temporaire à un agent contractuel

1. Le recrutement temporaire d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité
2. Le recrutement d'agents contractuels de remplacement
3. Le recrutement d'agents contractuels dans le cadre d'une vacance temporaire d'emploi

B - Le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents

C - La procédure de recrutement

1. L'avis de vacance ou de création d'emploi
2. Le dépôt des candidatures
3. La réception et la recevabilité des candidatures

D - L'acte d'engagement

E - La période d'essai

F - Le droit à l'information

G - Le renouvellement du contrat des agents contractuels

1. Procédure
2. Délais de réponse de l'agent (article R.322-31 du CGFP)
3. Autres conditions
4. La reconduction du contrat pour une durée indéterminée
5. Conséquences du non-renouvellement

III • Les agents contractuels recrutés sur le fondement des articles L.352-4, L.326-10, L.343-1, L.332-23, L.333-1, L.333-12, L.333-14 du Code général de la fonction publique

A - Les travailleurs en situation de handicap

1. *L'obligation d'emploi*
2. *Le recrutement dérogatoire sur la base des articles L.352-4 et L.352-5 du CGFP*

B - Le Pacte

1. *La procédure de recrutement*
2. *Les stipulations du contrat*
3. *Les aides*
4. *La démission*
5. *Le licenciement*
6. *La titularisation*

C - Le recrutement direct dans un emploi fonctionnel

1. *Les emplois concernés*
2. *Les conditions de diplôme ou de capacités*
3. *Les conditions d'emploi*
4. *Modalités de recrutement*
5. *Période d'essai*
6. *La durée du contrat*
7. *La rémunération*

D - Le contrat de projet

1. *La forme et le contenu du contrat de projet*
2. *Le recrutement*
3. *Les conditions d'emploi des personnels recrutés sur un contrat de projet*
4. *Le renouvellement du contrat de projet*
5. *La fin du contrat de projet*

E - L'emploi d'expert de haut niveau et de directeur de projet

1. *Missions*
2. *Collectivités concernées*
3. *Modalités de recrutement*
4. *Classement*

F - Les collaborateurs de cabinet

1. *La loi sur la confiance dans la vie politique*
2. *L'organisation générale du dispositif*
3. *Le recrutement*
4. *La rémunération et les avantages accessoires*
5. *Les observations particulières quant à la fin du contrat*

G - Les collaborateurs de groupes d'élus des assemblées délibérantes des régions, des départements et des communes de plus de 100 000 habitants

H - Les assistants maternels et familiaux (article L.333-14 du CGFP)

I - Les emplois réservés

1. *Les bénéficiaires*
2. *Les personnes publiques concernées*
3. *Les emplois concernés*
4. *Les listes d'aptitude*
5. *Le recrutement*

J - La mise à disposition d'agents de droit privé dans le cadre de l'article L.334-1 du CGFP

1. *Durée*
2. *Convention de mise à disposition*
3. *Situation du salarié*

IV • Le recrutement d'agents de droit privé

Introduction

A - Le contrat d'apprentissage

- 1. La mise en œuvre de l'apprentissage*
- 2. Le statut des apprentis*
- 3. La fin du contrat d'apprentissage*

B - Le contrat adultes-relais

C - Le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI – CAE)

- 1. Les bénéficiaires*
- 2. La mise en œuvre*
- 3. Le statut du bénéficiaire*
- 4. Suspension du contrat et aides à l'employeur*
- 5. La rupture du contrat*
- 6. Les exonérations de charges*

D - Le parcours emploi compétences (PEC)

- 1. Les bénéficiaires du PEC*
- 2. La mise en œuvre du PEC*

E - Le recours à l'intérim

- 1. Le champ d'application*
- 2. Les cas de recours à l'intérim*
- 3. La procédure de recours à l'intérim*
- 4. La succession de contrats*
- 5. Les obligations du salarié intérimaire*

V • L'accueil de vacataires, de jeunes stagiaires et de jeunes en service civique

A - Les vacataires

- 1. Définition*
- 2. Acte d'engagement*
- 3. Situation du vacataire*

B - Les stagiaires de l'enseignement secondaire ou supérieur

- 1. La définition du stage*
- 2. La convention de stage*
- 3. La durée du stage*
- 4. La gratification du stage*
- 5. Les droits des stagiaires*

C - L'engagement de service civique

- 1. Les missions accessibles aux volontaires de service civique*
- 2. Les volontaires du service civique*
- 3. Les organismes pouvant bénéficier du service civique*
- 4. Le statut du volontaire de service civique*
- 5. L'Agence du service civique*
- 6. Le contrat*
- 7. La formation du volontaire de service civique*
- 8. L'indemnisation du volontaire de service civique*
- 9. La carte du volontaire*

Partie 4

Le transfert de personnels

I • Le transfert de personnels d'une personne privée à une collectivité territoriale

Préambule

A - Le principe

1. *Le législateur n'a pas défini le transfert d'une entité économique autonome*
2. *La procédure de transfert des salariés doit respecter les étapes suivantes*

B - La situation du salarié transféré

1. *Les incidences du transfert sur le contrat du salarié*
2. *Le licenciement du salarié*

II • Le transfert de personnels dans les établissements publics de coopération intercommunale

A - Le transfert de compétences (article L.5211-4-1-I du CGCT)

1. *Le principe*
2. *Les agents concernés*
3. *Les conditions d'emploi des agents transférés*
4. *La procédure*
5. *L'indemnité de mobilité*
6. *Cas de la fusion, dissolution et substitution de structures intercommunales*

B - La mise à disposition de services

1. *Les services concernés*
2. *Le personnel*

C - Les services communs

1. *Définition du service commun*
2. *Le personnel*

D - Les transferts « à la carte » de compétences facultatives aux EPCI

Annexes

Annexe I

Charte pour la promotion de l'égalité dans la Fonction publique

Annexe II

Effectif maximal des collaborateurs de cabinet

Annexe III

Circulaire du 21 novembre 2011 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique (NOR : MFPF1128291)

Annexe IV

Circulaire du 11 avril 2016 relative à l'application du décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique (NOR : RDFF1609100C)

Annexe V

Circulaire de la DGEFP n° 2012-20 du 2 novembre 2012 relative à la mise en œuvre des emplois d'avenir (NOR : ETSD1238268C)

Annexe VI

Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique (2013)

Annexe VII

Circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique (NOR RDFF1636262C)

Annexe VIII

Circulaire du 20 juin 2019 relative à la mise en œuvre des allocations pour la diversité dans la fonction publique (NOR : CPAF1916739C)